

Les cimetières dans la métropole bordelaise

Cahier des charges type
d'aménagement ou de
réaménagement d'un
cimetière

étude

12 / 2021



SOMMAIRE

1	Contexte et objectifs de l'étude	p.4
2	Les objectifs fonctionnels types préconisés	p.7
2.1	Donner une place à toutes les confessions	p.8
2.2	Accompagner le travail de deuil	p.10
2.3	Réduire les îlots de chaleur	p.12
2.4	Redonner une place au paysage	p.14
2.5	Réintégrer les cimetières dans la ville	p.18
3	Annexe	p.26
	Article de la revue Urbanisme n°422 synthétisant les enseignements de l'étude funéraire réalisée par l'a-urba	

1. Contexte et objectifs de l'étude

Un contexte

Le réaménagement des cimetières se réalise aujourd'hui dans un contexte particulier et marqué par les évolutions démographiques de la métropole bordelaise qui imposent d'anticiper, dès maintenant, les besoins liés aux projections de mortalité d'une population à la fois croissante et vieillissante.

Parce que les emprises actuelles des cimetières atteignent leurs limites et qu'il faut s'assurer de la possibilité de les étendre, une veille foncière à mener à l'échelle des communes de la métropole est nécessaire.

Cette prospection foncière communale devra être conduite prioritairement dans le périmètre immédiat des cimetières existants en examinant le foncier public et privé. Cette veille permettra d'inscrire des Emplacements Réservés lors de futures modifications du PLU.



Ces réserves foncières peuvent être affectées à l'inhumation ou l'amélioration du cadre paysager des cimetières. Néanmoins elles sont à mobiliser en dernier recours, car la stratégie funéraire métropolitaine a pour objectif de privilégier le renouvellement des concessions existantes, ce qui permet de reconstituer une nouvelle offre dans l'ensemble des cimetières communaux et intercommunaux.

Alors que de nouveaux enjeux liés aux productions vivrières et la végétalisation de l'environnement métropolitain se sont progressivement imposés, la limitation des consommations foncières liées au funéraire reste une priorité. Les préconisations de ce cahier contribuent aux qualités environnementales et urbaines de ces espaces. Les atmosphères esthétiques et qualitatives contribuent au soutien moral et psychologique des personnes ayant perdu un proche. Ces espaces peuvent aussi être considérés comme des zones dites calmes, de plus en plus recherchées en milieux urbains, elle participent pleinement aux ambitions d'une ville apaisée.

Pourquoi aménager / réaménager les cimetières ?

Pourquoi proposer un cahier des charges type ?

Le développement ou le réaménagement d'un cimetière offre l'opportunité assez rare d'améliorer l'architecture et le paysage qu'offre cet équipement. Il s'agit de promouvoir des qualités d'usage, des qualités environnementales et des qualités esthétiques tout en améliorant les conditions favorables au travail de deuil des familles.

Ces objectifs peuvent par ailleurs s'inscrire, de manière cohérente, dans les critères d'un urbanisme favorable au bien-être, tel que Bordeaux Métropole souhaite le promouvoir.

Le présent document constitue une aide aux personnes en charge de la rédaction de cahiers des charges et d'études visant à l'aménagement ou au réaménagement des cimetières présents sur la métropole bordelaise.

Ainsi, il propose lors de leur écriture de s'inspirer de grands objectifs fonctionnels types décrits dans ce document.

À titre d'exemple, des principes d'aménagements que pourrait retenir une maîtrise d'œuvre répondant aux futurs cahiers des charges sont détaillés, thème par thème.



2. Les objectifs fonctionnels types préconisés

Il existe au moins cinq différents objectifs fonctionnels types préconisés pour aménager ou réaménager un cimetière :

2.1 Donner une place à toutes les confessions



2.2 Accompagner le «travail de deuil»



2.3 Réduire les îlots de chaleur



2.4 Redonner une place au paysage



2.5 Réintégrer les cimetières dans la ville

À chacun de ces objectifs fonctionnels types sont associés des éléments de constats qui expliquent la situation actuelle, des enjeux qui décrivent les opportunités et risques à venir, quelques précisions apportées sur les objectifs fonctionnels et, à titre d'illustration, des principes d'aménagement qui permettent de répondre à ces objectifs fonctionnels types.

2.1 Donner de la place à toutes les confessions

CONSTATS

Le multiculturalisme est considéré en France comme un des socles de la nation. La laïcité et la liberté de culte participent pleinement à l'expression de certains droits fondamentaux humains. Néanmoins, cette diversité des cultes et de certaines traditions n'est pas retranscrite intentionnellement dans l'espace des cimetières.

ENJEUX

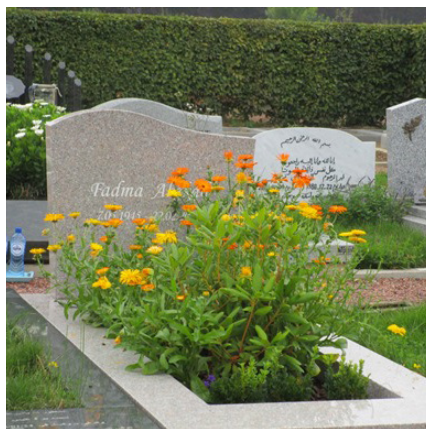
Il est indispensable de réaffirmer que les espaces funéraires ont vocation à accueillir tous les concitoyens de la nation sans différenciation de cultes ou de croyances. Alors que des tensions se cristallisent autour de certaines religions, et plus particulièrement autour de la religion musulmane, il est important de rappeler que chacun doit avoir la possibilité d'être inhumé sur le territoire de sa commune.

OBJECTIFS FONCTIONNELS

Les cimetières de la métropole bordelaise peuvent parfaitement prendre en compte la question des confessions. L'objectif de transformation des cimetières doit se faire conformément à la loi sur la laïcité du 9 décembre 1905 qui précise que : « le maire ne peut prévoir de réserver certaines parties aux défunts appartenant à un culte donné, la constitution de regroupements confessionnels non-matérialisés est quant à elle possible ».



1



2



3

- 1 Cimetière de Rennes, espaces confessionnels © cimetiere.rennes.fr.
- 2 Monument funéraire musulman du cimetière multiconfessionnel d'Evere, Belgique © Bénédicte Verschaeren.
- 3 Carré musulman du cimetière de Shaerbeel, Bruxelles, Belgique.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

En matière d'aménagements, il est impératif de respecter une stricte neutralité des parties publiques du cimetière. Cela implique qu'il ne doit pas y avoir de différenciations de traitement entre les secteurs regroupant des tombes d'une même communauté religieuse.

Le souhait d'une diversification des ambiances et la création d'espaces plus calmes devront donc être traitées indépendamment de la question des cultes. Le regroupement et l'orientation de certaines tombes ont inévitablement une incidence sur l'organisation générale ; l'appréhension de cette dimension spatiale et paysagère pourra être confiée à un spécialiste des questions d'espace ou un paysagiste afin que ces contraintes majeures soient correctement appréhendées.

Proposition d'une organisation spatiale interconfessionnelle et laïque

-  tombe d'une communauté laïque et religieuse A
-  tombe d'une communauté religieuse B
-  circulation
-  espace résiduel
-  plantation



2.2 Accompagner le travail de deuil

CONSTATS

La majorité des cimetières de la métropole bordelaise peuvent améliorer leur cadre paysager afin de faciliter le travail de deuil des personnes ayant perdu un proche. Le cadre paysager est trop souvent minéral. Les aménagements sont parfois trop rudimentaires. Les ambiances, souvent similaires et pauvres, ne participent pas au soutien psychologique et émotionnel dont les familles endeuillées ont nécessairement besoin.

ENJEUX

Ces cinquante dernières décennies, la diminution de la place du religieux et l'éclatement de la cellule familiale ont fait évoluer les pratiques en matière de rites et de rituels funéraires. À cet égard, la présence de nature dans les sites de mémoire est une demande qui s'ancre de plus en plus solidement dans les attentes sociétales.

Dans certains cas, les familles témoignent d'un lien privilégié à la nature, lui « confiant » parfois de veiller sur le défunt.

De même, certaines personnes disent moins culpabiliser de ne pas pouvoir visiter plus régulièrement leurs défunts dès lors qu'ils reposent dans un environnement où le végétal prédomine.

OBJECTIFS FONCTIONNELS

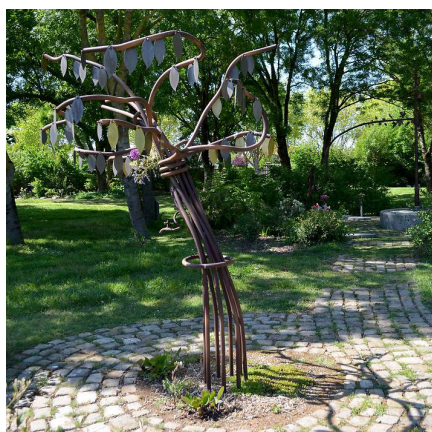
Un des objectifs est de développer au sein des différents cimetières des typologies d'espaces aux qualités architecturales et paysagères propices au recueillement, au calme et à la méditation. Les cimetières pourront offrir une palette d'espaces enrichis tout en s'appliquant à disposer aussi de recoins aux ambiances plus intimistes.

Au-delà d'être un support essentiel dans le travail de deuil des familles, la reconquête végétale des cimetières a aussi vocation à améliorer le cadre de vie du quartier en favorisant notamment le développement de parcs de proximité.

En outre, l'intérêt grandissant pour la dispersion cinéraire en pieds d'arbres ou en milieu forestier demande que des espaces boisés dédiés à cette pratique soient identifiés et créés sur la métropole. La création de bosquets cinéraires ou la délimitation d'ensembles boisés existants pouvant s'y prêter est un objectif prioritaire tant les attentes sociétales se font sentir.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

Les aménagements paysagers et éléments architecturaux tels que columbariums, murets, pergolas et écrans de végétaux pourront être conçus et disposés de manière à ce qu'une visite au cimetière soit marquante et non désolante. Ils peuvent donner un sens artistique, spirituel aux différentes parties du cimetière.



1



2



3



4



5



6

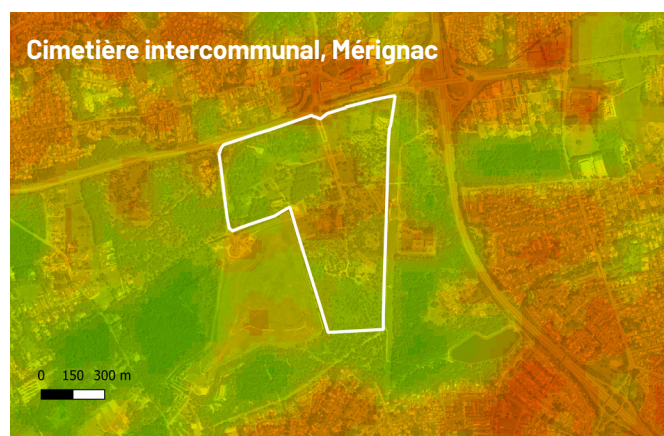
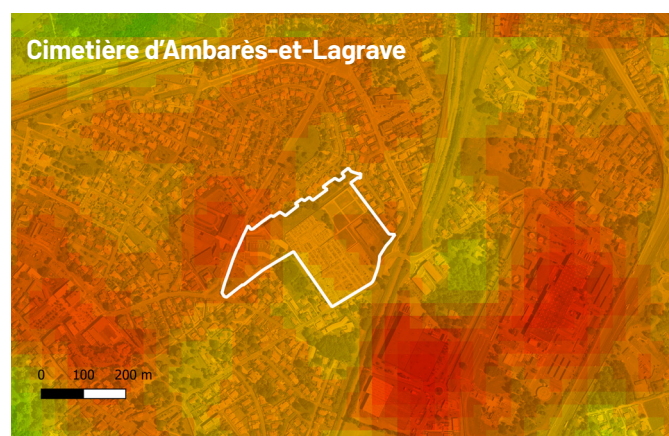
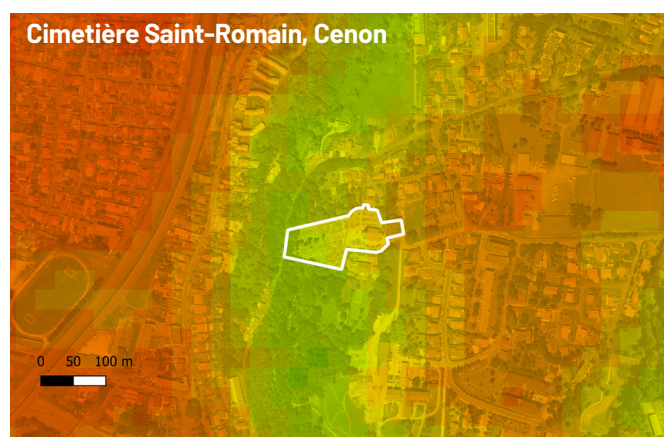
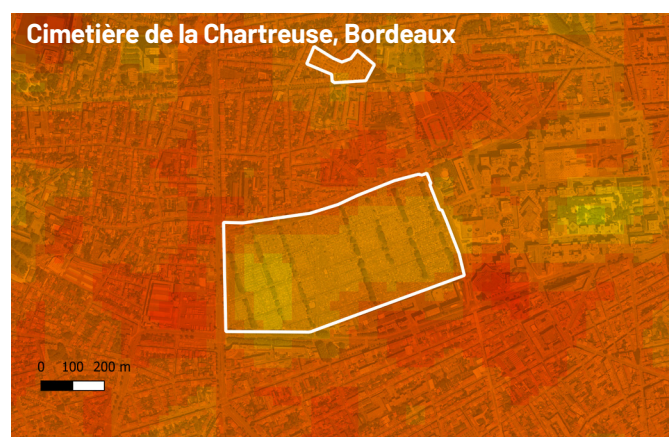
- 1 Arbre des printemps, cimetière de Souché, Niort © Eve-Marie Ferrer.
- 2 Exposition Open End, cimetière Rois, Genève, 2016 © Sophie Calle.
- 3 Les trois Parques, cimetière intercommunal de Joncherolles, Villetaneuse, 1975 © Maurice Calka.
- 4 Cimetière Ruhe Forst Ruppiner, Storbeck-Frankendorf, Allemagne, 2018 © Anne-Marie Pailhès.
- 5 Exposition Open End, cimetière Rois, Genève, Sybille Pasche, 2016 © Laurent Guiraud.
- 6 De l'aube à l'aube, cimetière Saint Georges, Genève © Jo Fontaine.

2.3 Réduire les îlots de chaleur

CONSTATS ET ENJEUX

La lutte contre le réchauffement climatique doit se traduire conjointement par des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et une végétalisation massive permettant à la fois de capter le CO² et d'adapter certains milieux urbains au phénomène d'îlot de chaleur. Aujourd'hui, les cimetières communaux de la métropole bordelaise sont très peu végétalisés et leur surface est majoritairement minérale. Ils favorisent la formation d'îlot de chaleur urbain au sein de quartiers densément habités. À ce double titre, les espaces des cimetières ont un rôle à jouer en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique tout en constituant des îlots de verdure où se rafraîchir et se recueillir.

Cartes des températures de surfaces



température de surface



OBJECTIFS FONCTIONNELS

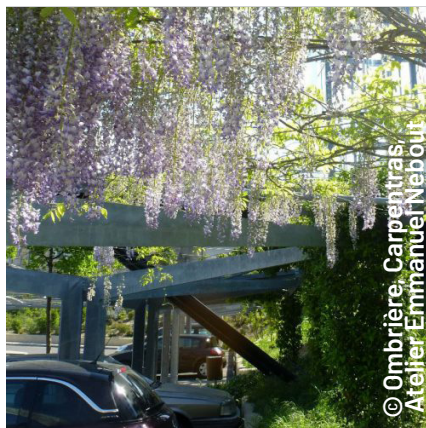
À moyen terme, les cimetières seront identifiés au sein des différents quartiers par les habitants comme des espaces paysagers de mémoire où il est possible de trouver de la fraîcheur lors de fortes chaleurs. L'élaboration d'un plan guide à l'échelle de chaque cimetière précisera les zones prioritaires à arborer et à végétaliser afin de limiter la constitution d'îlots de chaleur urbains. Compte tenu de leurs implantations urbaines, ces espaces de mémoire pourront à terme pouvoir être perçus et pratiqués comme des zones de calme ou/et des lieux de ressourcement.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

Les extensions, aménagements et réaménagements des cimetières pourront intégrer une part importante de desimperméabilisation des sols et de végétalisation. Ainsi, la création d'une nouvelle tranche, tout comme le renouvellement d'un secteur après la reprise de concessions, devront être étudiés et conçus pour intégrer une part de végétalisation ou un moyen de générer de l'ombre. Lors des travaux de récupération de concessions échues, la possibilité de les substituer par un arbre ou un bosquet paysager pourra être étudiée. On privilégiera les espèces arboricoles ayant un système racinaire pivotant afin de limiter leur impact sur les fondations des caveaux, ainsi que les sépultures les plus proches.

Des systèmes de protection pour limiter le développement latéral des racines sur les deux premiers mètres pourront être mis en œuvre pour protéger les tombes avoisinantes. L'enherbement des surfaces actuellement imperméabilisées pourra être généralisé. Les surfaces carrossables seront réduites et limitées aux bandes roulantes utilisables par les personnes à mobilité réduite, les corbillards et par les véhicules techniques.

La plantation de « bosquets ou forêts cinéraires » au sein ou aux abords des cimetières permettrait de répondre conjointement à plusieurs objectifs : d'une part l'amélioration du cadre paysager et d'autre part la constitution d'ensembles boisés consacrés à la dispersion d'urnes cinéraires ou leur dépôt en terre.



2.4 Redonner une place au paysage

CONSTATS

Jusqu'au début du XX^e siècle le cimetière était un espace d'expression des savoir-faire artisanaux à travers la conception, la construction et l'ornementation des sépultures. L'attention au traitement paysager ainsi que l'inscription géographique des nécropoles ne laissaient rien au hasard. Depuis les années 1950, la monopolisation du champ funéraire par des groupes commerciaux amène à la généralisation de pierres tombales d'importation en granit, ce qui a entraîné le déclin des activités locales d'artisans marbriers et de fossoyage. Ceci a pour conséquence l'uniformisation, la minéralisation et le lissage du paysage funéraire sous couvert de réduction des coûts pour les familles et de facilité d'entretien de ces sites pour les collectivités.

ENJEUX

Le développement des dimensions artistiques, culturelles et paysagères au sein des cimetières est un axe de projet prioritaire qui viendra en appui aux autres stratégies menées parallèlement. L'enjeu consiste à faire respecter les droits humains fondamentaux en valorisant les héritages et les influences culturelles des familles souhaitant s'exprimer à travers le projet de sépulture. Le deuxième enjeu concerne le projet paysager comme héritage structurel des fonctions du site. Le projet paysager est au croisement de toutes les autres thématiques. Il peut apporter une partie des solutions aux problématiques soulevées (zone calme et propice au recueillement, support pour le travail de deuil, symbole pour certaines confessions et cultures, lutte contre les ICU, enrichissement de la biodiversité).

OBJECTIFS FONCTIONNELS

L'objectif est de conférer aux cimetières une dimension paysagère et architecturale forte en valorisant et en développant le patrimoine et la création culturelle au sein de chaque site de mémoire.

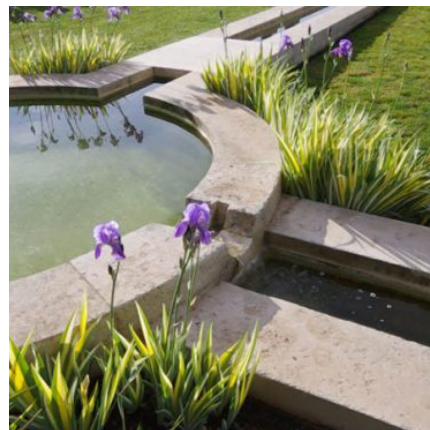
Dès qu'un aménagement ou qu'un réaménagement est envisagé, l'étude de tous les potentiels de végétalisation doit être exploré, même de manière expérimentale.



1



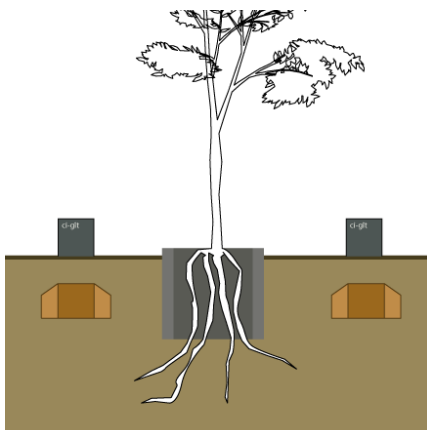
2



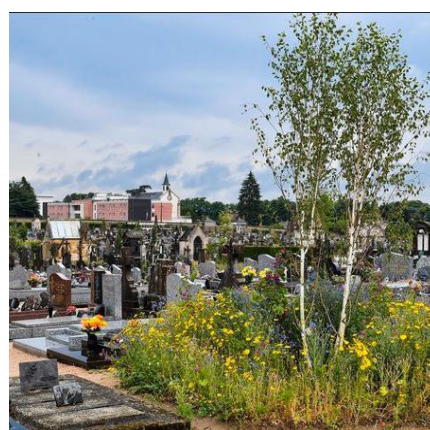
3



4



5



6



7



8

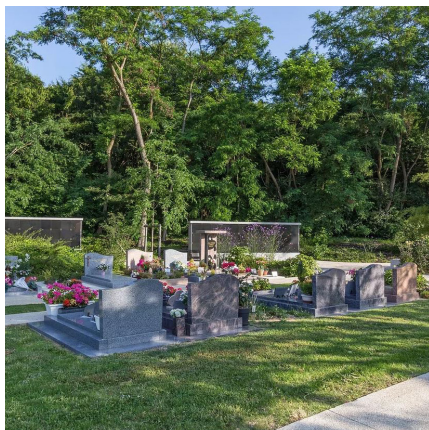


9

- 1 Cimetière de Montigny-le-Bretonneux, 2017 © ArcEnTerre
- 2 Cimetière paysager de Tower Hamlet, Londres ©
- 3 Cimetière militaire britannique de Mazargues, Marseille © Art et Eau
- 4 Paroi guidage des racines, RollRib © CYPE Ingenierie.
- 5 Buse guidage des racines, AURBA
- 6 Cimetière de Nevers © Frédéric Lonjon
- 7 Enfeu, cimetière intercommunal de la Fontaine Saint-Martin, Valentigney, France © Stéphane Asseline.
- 8 Cavurne, cimetière Steckborn, Suisse, 2009 © Vogt Landscape
- 9 Cimetière de la Neuville © Qualité Village Wallonie



1



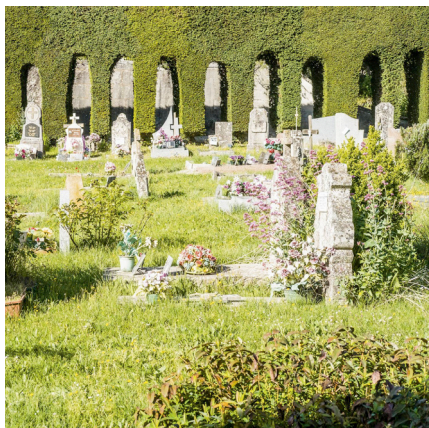
2



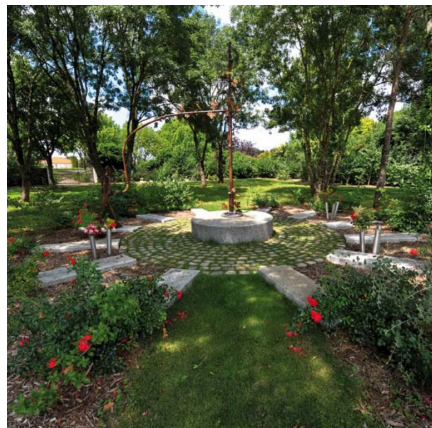
3



4



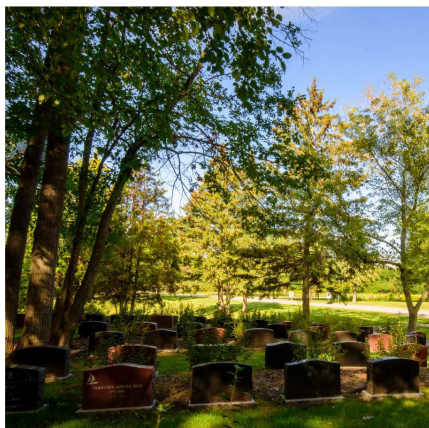
5



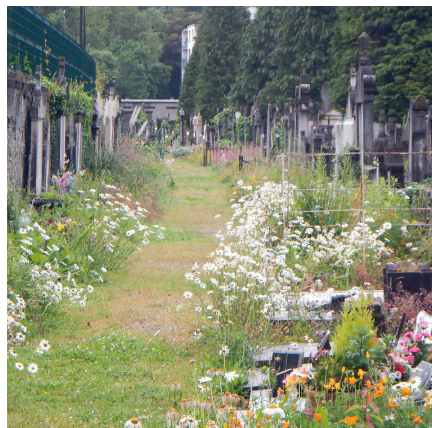
6



7



8



9

- 1 Cimetière de Montigny-le-Bretonneux, 2017 © Arc-En-Terre.
- 2 Cimetière de Montigny-le-Bretonneux, 2017 © Arc-En-Terre.
- 3 Cimetière de Saint-Berthevin, Plaine Etude, 2014 © Laurent Couasnon.
- 4 Cimetière de Durtal, France, 2017 © Agence Talpa.
- 5 Cimetière non identifié © Thomas Delsol, Hans Lucas.
- 6 Cimetière naturel du Souché, Niort, 2015 © Bruno Derbord, Eve-Marie Ferrer.
- 7 Cimetière de Saint-Clement-De-Rivière, 2016 © NEMIS Paysagistes.
- 8 Cimetière belvédère, Ouest-de-l'île, Vaudreuil © Complexe funéraire belvédère.
- 9 Cimetière Saint-Roch, Grenoble © NC.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

Il s'agit d'engager une mutation paysagère conséquente permettant d'attribuer aux cimetières communaux de la métropole le caractère ou les qualités de parcs et jardins mémoriels.

Les plans guides doivent fixer des objectifs de réalisations pouvant être révisés tous les 5 à 10 ans. Les mutations paysagères des cimetières en parcs / jardins de mémoire devront être perceptibles dans des horizons de 10/20/30 ans.

Néanmoins, les objectifs à atteindre sont difficilement quantifiables par le biais d'indicateurs, leurs temporalités dépendent aussi d'autres facteurs comme la reprise ou l'abandon de concessions échues par les familles.

Un plan de gestion différencié pourra être établi pour chaque cimetière afin de définir les zones devant faire l'objet d'un entretien prioritaire et les autres où la nature et le paysage pourront se développer plus librement. Ce plan de gestion sera la base de l'évaluation des coûts d'entretien pour chaque cimetière lors de leur mutation à moyen et long terme.

Chaque plan guide paysager pourra fixer pour chaque cimetière des objectifs de végétalisation sur certaines zones prioritaires et secondaires dans un souci de progressivité de cette stratégie paysagère. Pour cela, il faudra s'intéresser à la nature des sols afin de le végétaliser et de l'investir ponctuellement.

Le plan guide pourra indiquer ou recommander des strates herbacées, arbustives et arborescentes afin que l'armature verte du cimetière constitue un habitat propice à la biodiversité dans un souci de gestion différenciée.

Des éléments moins habituels comme des fontaines ou des pergolas pourront faire l'objet de projets plus spécifiques ou de commandes artistiques pour améliorer la qualité paysagère et contribuer aux conditions de recueillement.

Des emplacements réservés à de futures œuvres d'art pourront être définis par le plan guide. Un plan de commande artistique pourrait être spécifiquement développé pour les cimetières de la métropole bordelaise.

L'inondabilité de certains secteurs où sont implantés plusieurs cimetières de la métropole demande que les techniques anciennes de chapelles familiales et d'enfeus soient étudiées et remises au goût du jour.

Leurs conceptions pourront faire l'objet d'une attention particulière pour qu'ils puissent être spécifiquement conçus pour ces sites et être considérés comme des créations d'ordre patrimonial (cf. Commande artistique pour un columbarium au cimetière de la Chartreuse à Bordeaux).

Les cavurnes pourraient à terme être proscrites pour privilégier la plantation d'arbres et d'arbustes en pleine terre.

Les murs d'enceinte devront être valorisés de différentes manières, par exemple en y adossant des columbariums ou des enfeus végétalisés à l'aide de plantes grimpantes.

2.5 Réintégrer les cimetières dans la ville

CONSTATS

Alors que les modèles urbains et sociétaux ont particulièrement évolué ces dernières décennies, le cimetière est l'espace ayant connu le moins de bouleversements dans son organisation et sa gestion. De même, ses liens avec la cité sont encore dictés par le décret impérial sur les sépultures de 1804 qui rassemble toutes les règles précédentes sur les cimetières dans un seul corpus. Il établit entre autres que les tombes doivent être mises en dehors de la muraille de la ville.

ENJEUX

Compte tenu des évolutions sociétales, des mutations urbaines et des défis environnementaux à l'œuvre, il est urgent d'initier une transformation des cimetières urbains et de leur relation à la ville.

OBJECTIFS FONCTIONNELS

Il est nécessaire d'améliorer l'insertion des cimetières dans les quartiers qui les bordent. Chaque cimetière pourra faire l'objet d'une étude qui sera traduite en un plan guide / plan d'actions prenant en compte le contexte urbain et les enjeux des quartiers situés à proximité du cimetière.

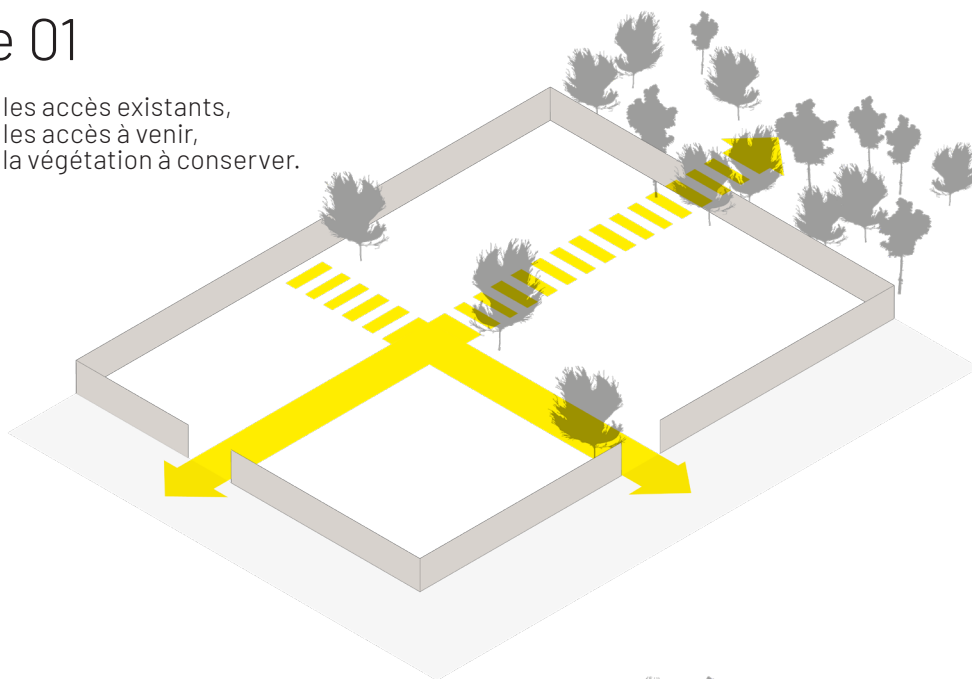
L'implantation, la desserte à l'échelle du quartier peuvent être étudiées afin d'améliorer les accès et les liens entre les quartiers et le cimetière. L'étude des usages présents sur chaque cimetière constituera alors un état des lieux complémentaire permettant de fonder des propositions d'aménagement favorables à des pratiques diversifiées au sein des cimetières.

Chaque plan guide pourra intégrer un état des lieux du parc de concessions et de la végétation existante. Il pourra également fixer graphiquement les objectifs de végétalisation, mais aussi les propositions de transformations spatiales et d'usages au sein du cimetière, à moyen et long terme.

Ces plans guide pourront alimenter la prochaine révision du PLUi de la métropole bordelaise, en tachant de préciser, à partir de données démographiques, quels sont les besoins communaux pressentis en matière d'inhumation.

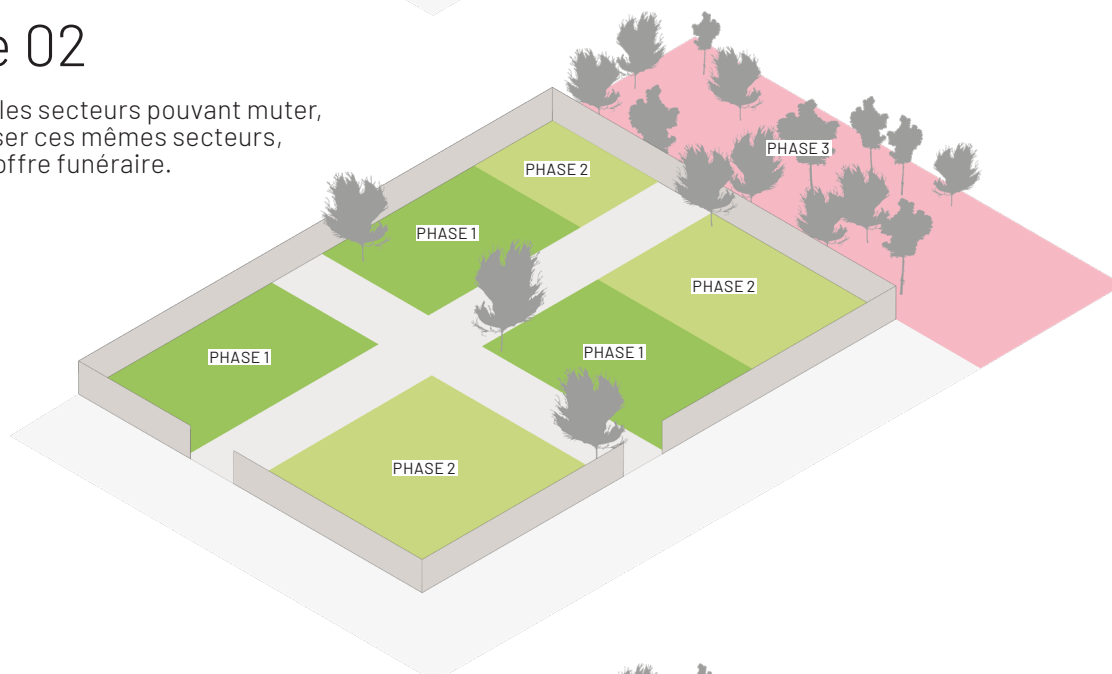
étape 01

- > identifier les accès existants,
- > identifier les accès à venir,
- > identifier la végétation à conserver.



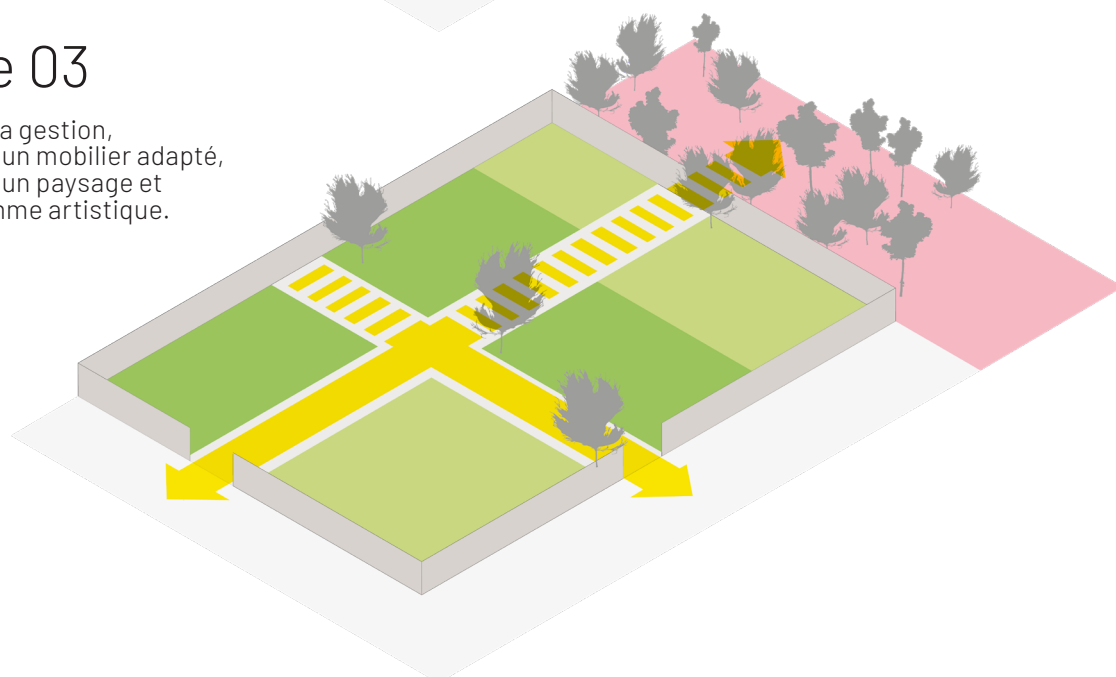
étape 02

- > identifier les secteurs pouvant muter,
- > hiérarchiser ces mêmes secteurs,
- > adapter l'offre funéraire.



étape 03

- > adapter sa gestion,
- > proposer un mobilier adapté,
- > proposer un paysage et un programme artistique.



Le cimetière d'aujourd'hui et de demain

AUJOURD'HUI

DEMAIN

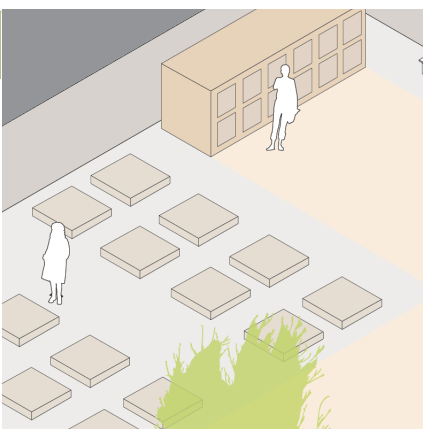
CAVEAUX FUNÉRAIRES

- > identifier les concessions échues et celles à venir ;
- > neutraliser des emplacements afin d'y accueillir de la végétation ;
- > identifier les secteurs à désimperméabiliser ;
- > introduire les strates herbacée/ buissonnante/arbustive.



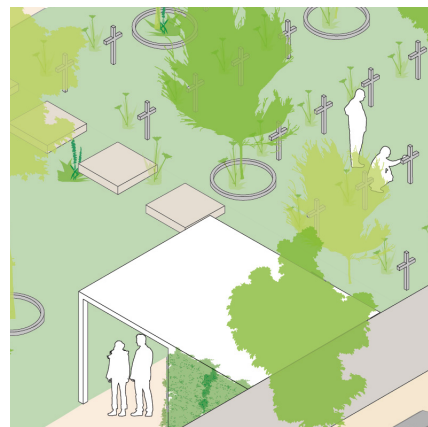
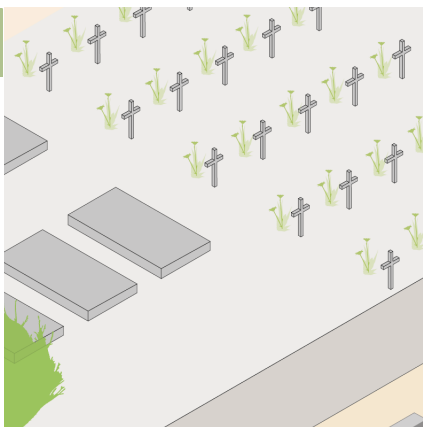
CAVURNES & COLUMBARIUMS

- > élargir l'offre funéraire en initiant de nouveaux modes d'inhumation tel que l'enfeu et la forêt cinéraire ;
- > identifier les secteurs à désimperméabiliser ;
- > engager la végétalisation des monuments funéraires.



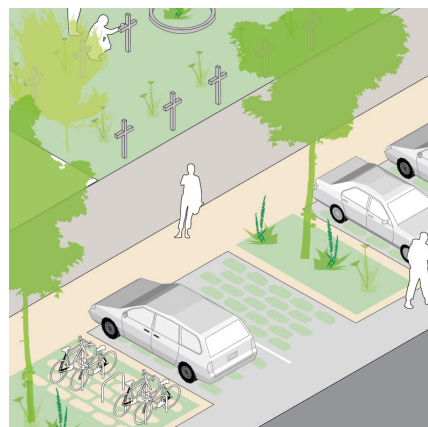
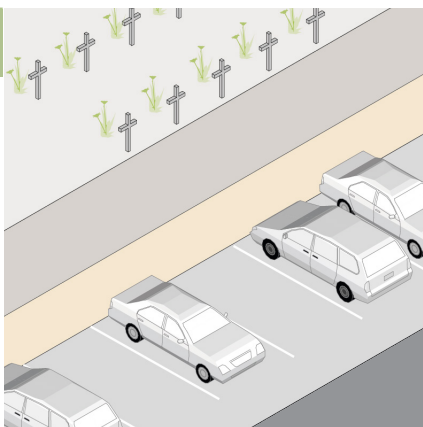
SÉPULTURE EN PLEINE TERRE

- > identifier les concessions échues et celles à venir ;
- > neutraliser des emplacements afin d'y accueillir de la végétation ;
- > introduire les strates herbacée, arbustive et arboricole sur les sols perméables.

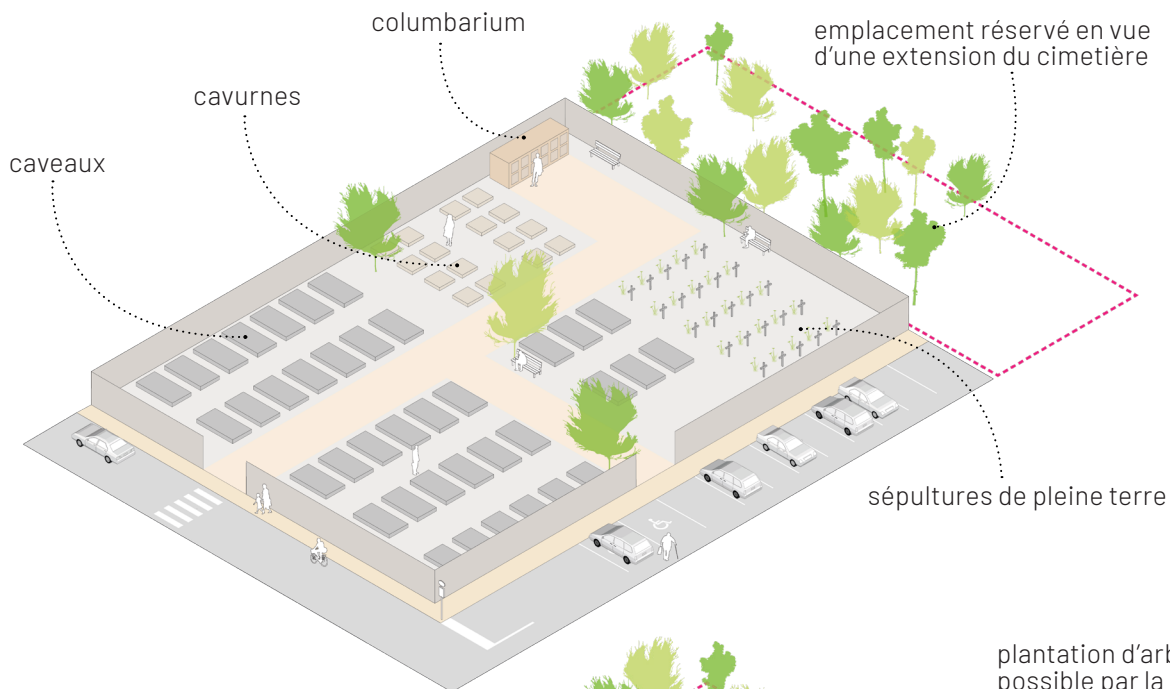


PARKING

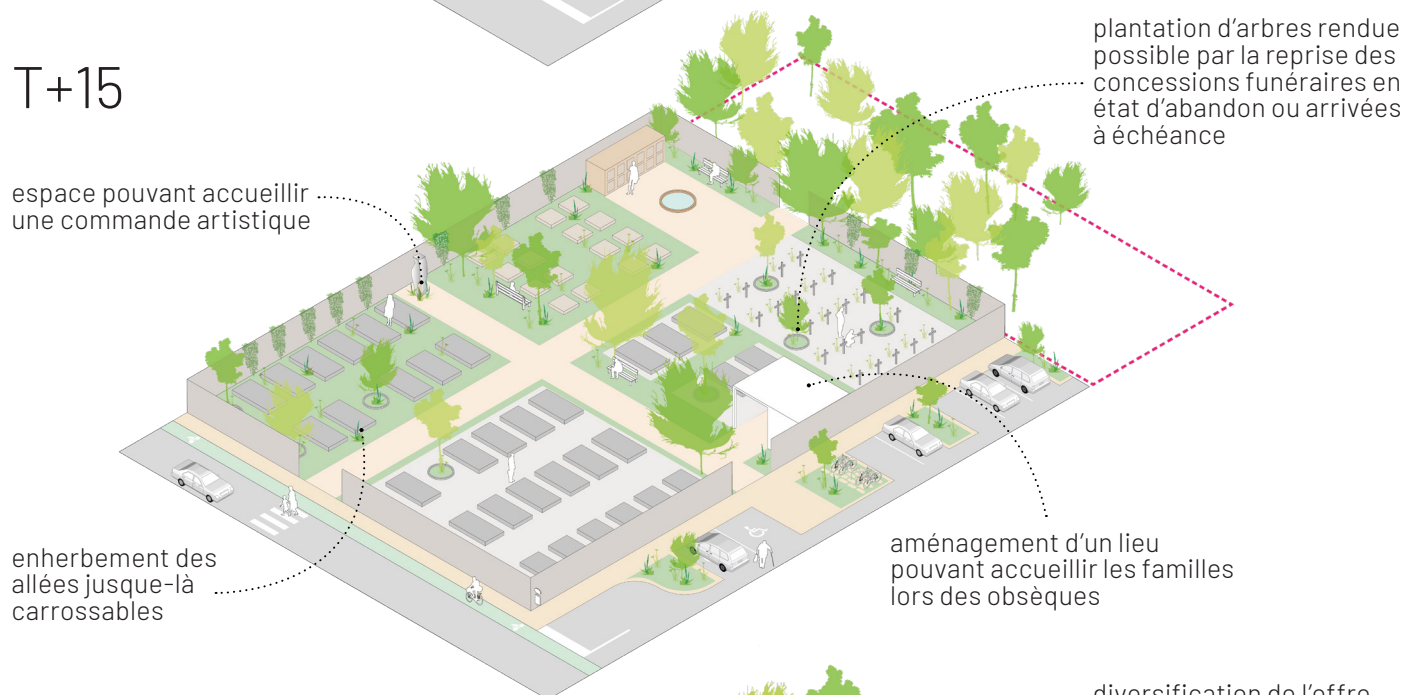
- > neutraliser des places de stationnement pour les désimperméabiliser et les végétaliser ;
- > adapter le parking aux mobilités douces (sentier piéton, arceaux vélos).



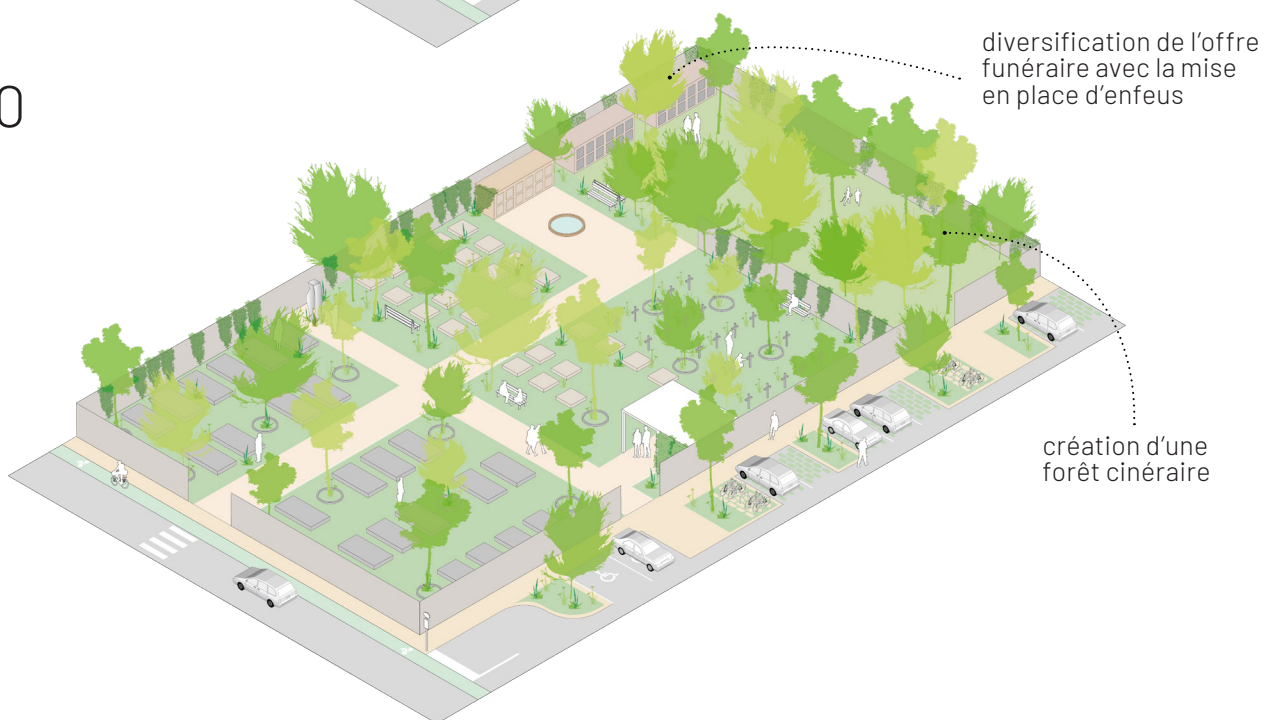
T0

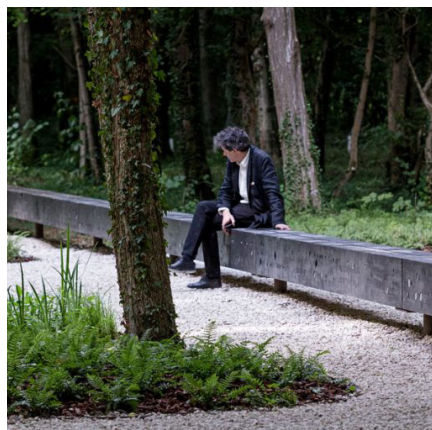


T+15



T+30

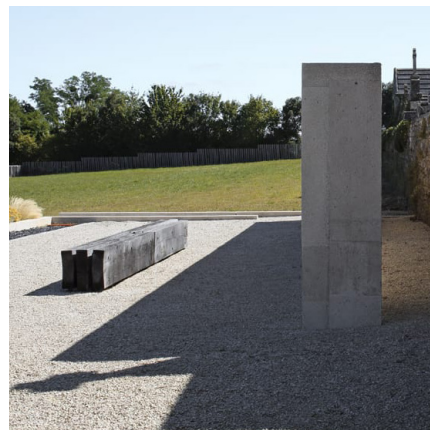




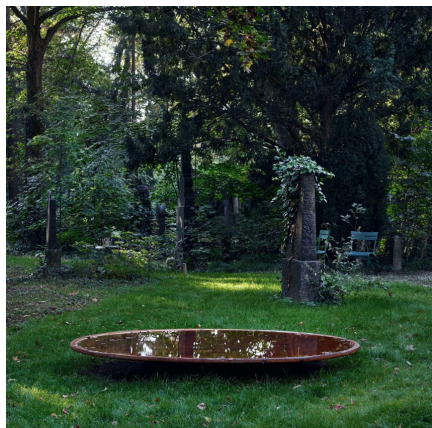
1



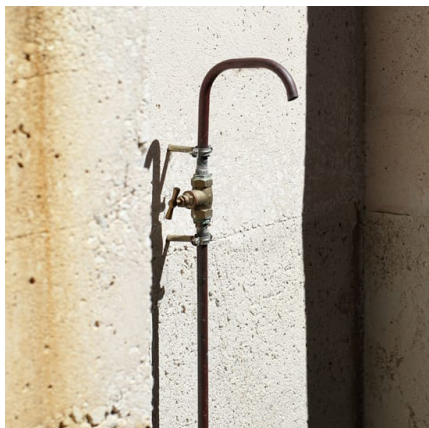
2



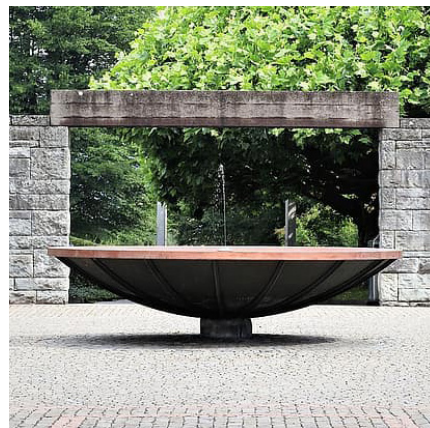
3



4



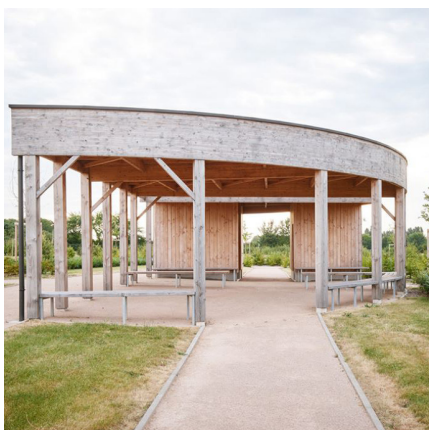
5



6



7



8



9

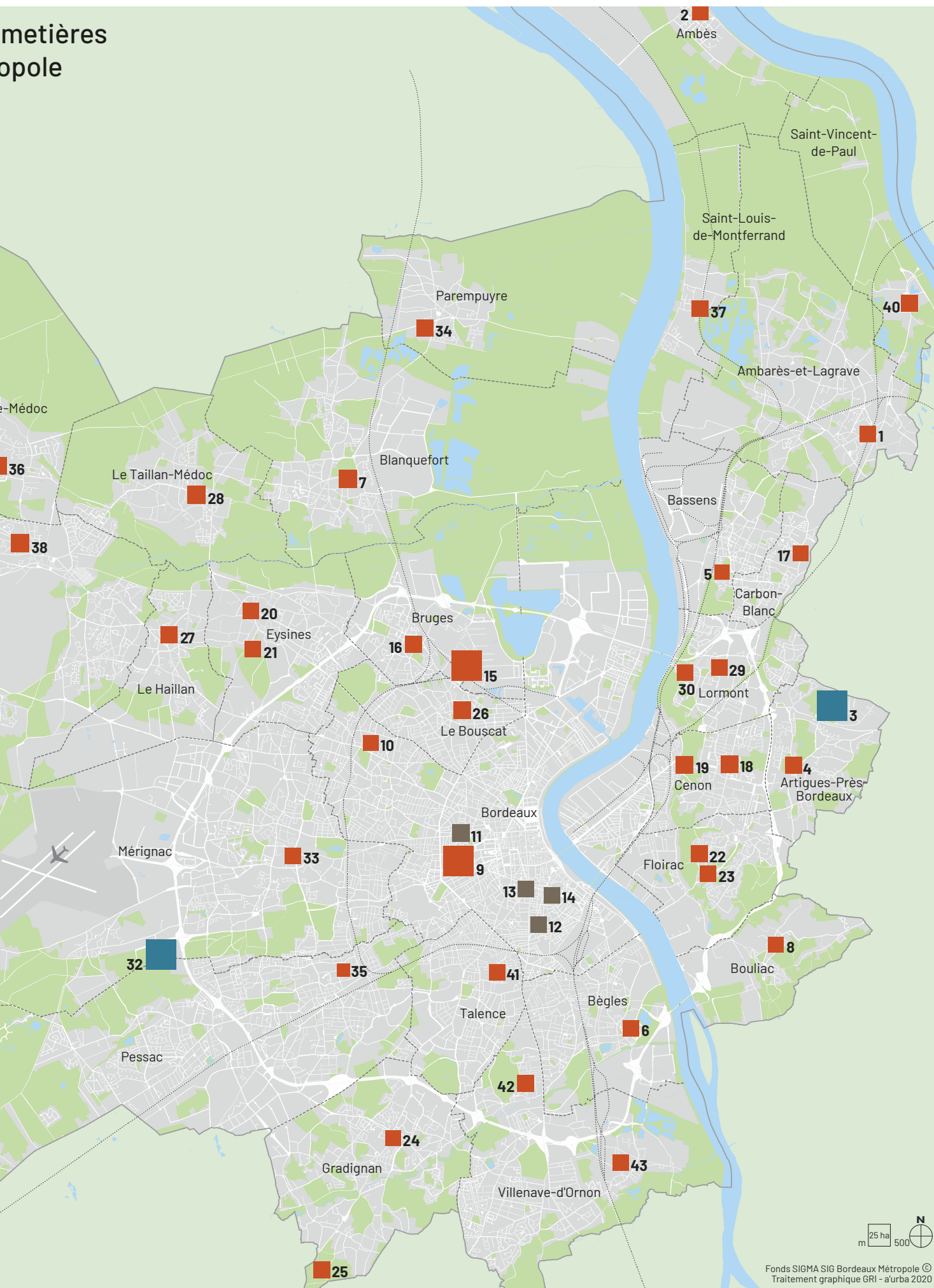
- 1 Assise, Troisième Train, Clairière Armistice, Compiègne, 2019, © Pierre-Yves-Brunaud.
- 2 Assise du cimetière de Montigny-Le-Bretonneux, 2017, © Arc-En-Terre.
- 3 Fontaine du cimetière de Sablonceaux, A6A, 2014 © Agnès Clotis.
- 4 Fontaine du cimetière de Luisenstadtischer, Berlin, Allemagne, © Relais Landschaftsarchitekten.
- 5 Fontaine du cimetière de Sablonceaux, A6A, 2014 © Agnès Clotis.
- 6 Fontaine Wall Hof, cimetière de Saint-One Park Masonry © NC.
- 7 Pergolas, cimetière de Bushey, Hertfordshire, Waugh Thistleton Architects, 2017 © Lewis Kahn.
- 8 Pergolas du cimetière d'Auvers-le-Hamon, 2015 © Feuille-à-feuille.
- 9 Pergolas du cimetière de Grigny, France, 2014 © Paule Green Paysage.

Liste des cimetières (superficie en ha)

1 Ambarès-et-Lagrave	2.1 ha
2 Ambès	0.9 ha
3 Artigues-près-Bordeaux	34.8 ha
4 Artigues-près-Bordeaux	1.4 ha
5 Bassens	1.8 ha
6 Bègles	5.2 ha
7 Blanquefort	1.7 ha
8 Bouliac	0.6 ha
9 Bordeaux : Chartreuse	25.7 ha
10 Bordeaux : Pins francs	3.7 ha
11 Bordeaux : Protestant	1.3 ha
12 Bordeaux : israélite Yserue	1.7 ha
13 Bordeaux : israélite Sauteyron	0.5 ha
14 Bordeaux : israélite Marne	1.8 ha
15 Bruges : Bordeaux nord	18.3 ha
16 Bruges	1,5 ha
17 Carbon-Blanc	1,5 ha
18 Cenon : St-Paul	1.3 ha
19 Cenon : St-Romain	0.9 ha
20 Eysines : Bourg	1.2 ha
21 Eysines : Bois Grammond	2.2 ha
22 Floirac : Bourg	1.1 ha
23 Floirac : St-Vincent	1.1 ha
24 Gradignan : Rochefort	1.4 ha
25 Gradignan : Plantey	1.3 ha
26 Le Bouscat	3.0 ha
27 Le Haillan	0.8 ha
28 Le Taillan-Médoc	1.3 ha
29 Lormont : Bourg	0.5 ha
30 Lormont : Plateau	0.6 ha
31 Martignas-sur-Jalles	0.5 ha
32 Mérignac intercommunal	30 ha
33 Mérignac : Bourg	4.1 ha
34 Parempuyre	1.1 ha
35 Pessac	4.8 ha
36 St-Aubin-de-Médoc	5,5 ha
37 St-Louis-de-Montferrand	0.5 ha
38 St-Médard-en-Jalles : Landes de Piques	2.5 ha
39 St-Médard-en-Jalles : Balanguay	1.3 ha
40 St-Vincent-de-Paul	0.3 ha
41 Talence	2.9 ha
42 Villenave-d'Ornon : St Bris	1.1 ha
43 Villenave-d'Ornon : St Martin	2.2 ha

Localisation des cimetières sur Bordeaux Métropole





3. Annexe :

Article de la revue Urbanisme n°422 synthétisant les enseignements de l'étude funéraire réalisée par l'a-urba

En ville avec nos morts

La crise du Covid a soulevé le besoin des métropoles de repenser leurs stratégies funéraires. L'exemple bordelais illustre bien les défis et les actions possibles.

/ Dimitri Boutleux, ingénieur paysagiste,
et Jean-Christophe Chadanson, directeur de l'équipe Projet urbain (a-urba)

L'épidémie de Covid-19 se traduit par un volume inédit de décès qui met les collectivités locales en difficulté dans leur gestion des équipements funéraires en termes de places disponibles dans les cimetières comme de capacité de crémation. À cela s'ajoute une souffrance des familles endeuillées en raison des conditions restrictives imposées dans l'organisation des obsèques telles que la rapidité des enterrements et le faible nombre de personnes autorisées à participer aux différents rites. Bien avant cette épidémie, les communes des métropoles françaises en situation de croissance démographique étaient

déjà confrontées à plusieurs défis dans l'organisation des services publics funéraires. De manière générale, la question funéraire n'est pas intégrée aux schémas de développement et de planification urbaine. Elle reste un sujet essentiellement communal, alors que les parcours de vie se réalisent *a minima* à l'échelle des métropoles et des aires urbaines. À la demande de la Direction de la haute qualité de vie de Bordeaux Métropole, l'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine vient de sortir un rapport qui interroge les disponibilités des cimetières locaux au regard des projections de mortalité¹. Ce rapport pose également la question de la gestion et de l'organisation des compétences funéraires comme de la place que nous voulons donner à la

Berlin
Photos : Dimitri Boutleux



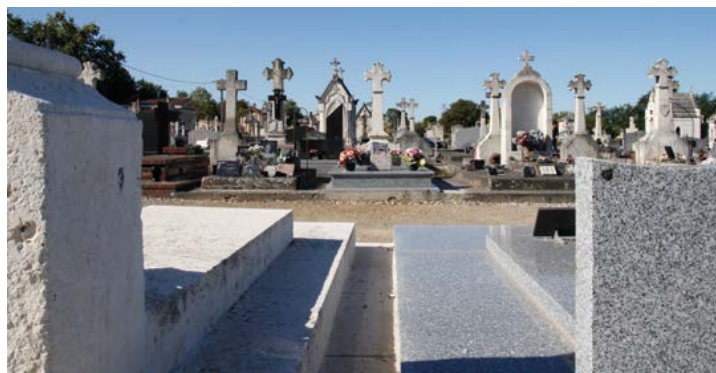
mort dans nos villes. Il fait actuellement l'objet d'un débat sur la possibilité de mettre en place une véritable stratégie funéraire métropolitaine. Les enjeux comme les pistes d'action évoquées sont sans nul doute à partager avec l'ensemble des métropoles françaises. Cinq familles de défis sont identifiables.

Défi démographique

Sur la métropole bordelaise, la projection démographique des décès à venir entre 2020 et 2039 (hors Covid-19) permet d'estimer à environ vingt ans la capacité de l'ensemble des cimetières à inhumer dans les conditions et les pratiques actuelles. L'offre funéraire va rapidement faire défaut dans certaines communes. La question est de savoir si chaque commune doit étendre son cimetière ou s'il faut mobiliser les deux cimetières intercommunaux pour répondre à la saturation des autres ? Comment arbitrer entre ces deux possibilités alors que le fait de pouvoir être inhumé à proximité de chez soi correspond à un droit des familles qui s'impose aux communes ? Cette étude révèle également qu'une reprise annuelle des concessions, même seulement à hauteur de 1 à 2 % de la surface d'un cimetière, permettrait de garantir leur capacité à répondre à la demande funéraire à venir. Autrement dit, une des solutions réside dans l'engagement efficace et coordonné entre les communes d'une gestion des reprises de concession. Cette bonne gestion nécessite de disposer d'outils communs de connaissance et de suivi des capacités foncières comme des différents types de concession. La mutualisation entre communes de prestations ou de services publics (comme le creusement et le fossoyage des tombes) serait par ailleurs une piste supplémentaire d'économie.

Défi des personnes nées hors de France

Où finir sa vie et être enterré lorsque l'on est un immigré ? Au pays ou en France ? La Caisse nationale d'assurance vieillesse et l'Insee ont réalisé entre 2002 et 2003 une



Bordeaux Métropole

enquête sur le passage à la retraite des immigrés âgés de 45 à 70 ans². 41,8 % souhaitent être enterrés en France et 34,6 % dans leur pays d'origine. Les originaires d'Afrique et notamment du Maghreb étaient à cette époque les moins nombreux à souhaiter être enterrés en France (2 sur 10) par rapport aux originaires d'Europe (5 sur 10). D'autres critères que la seule origine géographique font varier cette préférence. La préférence pour un enterrement en France augmente ainsi : moins les personnes sont âgées, plus il s'agit de femmes, plus les personnes sont propriétaires et moins les personnes ont tendance à retourner au pays. Les analyses issues de cette enquête ont une vingtaine d'années. Il est donc difficile d'affirmer ce qui a changé entre-temps. Toutefois, les remontées d'information des élus bordelais vont plutôt dans le sens d'une demande de capacité d'accueil des cimetières de la part des immigrés de la deuxième génération, notamment originaires du Maghreb. De manière générale, en France, le nombre de carrés musulmans n'est pas suffisamment corrélé à la population de confession musulmane. L'épidémie de Covid-19 aura permis de révéler ce constat trop peu médiatisé. À l'échelle d'une métropole, une des questions posées est de savoir s'il faut constituer un carré confessionnel dans chaque cimetière communal, donc à

UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE FUNÉRAIRE

Quelques grands principes et quelques familles d'orientations pouvant constituer demain le support d'une stratégie métropolitaine funéraire dans les métropoles françaises :

- Garantir la capacité à inhumer sur l'ensemble des cimetières en anticipant sur les différents besoins fonciers ;
- Optimiser les différents coûts de gestion ;
- Garantir la disponibilité et la proximité des cimetières pour les familles ;
- Multiplier les carrés confessionnels en fonction de la demande funéraire ;
- Diversifier et améliorer la qualité de l'offre funéraire ;
- Prendre en compte les attentes sociétales en matière de rites et de cérémonies funéraires.

- Réduire l'impact écologique en les végétalisant (lutte contre les îlots de chaleur) et réduire la consommation énergétique de la crémation ;
- Intégrer le cimetière dans les différents contextes urbains ;
- Intégrer un volet artistique et culturel au cimetière ;
- Améliorer le paysage et l'architecture des cimetières afin de diversifier les ambiances en appui au travail de deuil.

Mais aussi :

- Établir des outils de connaissance sur la projection des décès et la capacité foncière des équipements ;
- Organiser une gestion globale des reprises de concession ;
- Disposer de salles funéraires communales laïques pour les cérémonies

- (création de salles ou mobilisation d'équipements existants à adapter) ;
- Ajouter dans les cimetières des équipements complémentaires (espace couvert pouvant accueillir des cérémonies en plein air à l'ombre et à l'abri des intempéries ; espace de préparation du rite ; lieux accueillants les cendres) ;
- Développer les forêts ou bosquets cinéraires ;
- Autoriser et diversifier les usages dans les cimetières en fonction des plages horaires (alternance entre le temps préservé du souvenir et le temps d'une ouverture à la ville et d'une animation des cimetières) ;
- Porter une attention à l'évolution et à la diversification des modes d'inhumation (exemple de l'expérimentation sur l'« humusation » en Belgique).

LA STRATÉGIE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Récemment la métropole a validé le projet d'élaborer un plan d'action métropolitain basé sur les principes suivants et quelques actions données à titre d'illustrations :

1. Une optimisation des moyens

- Étude sur de nouveaux types de concessions (mur de columbariums paysagers, enfus, forêt cinéraire...), et évolution des types existants ;
- Requalification des bâtiments des Parcs cimetières afin d'améliorer l'accueil des familles et la qualité de vie au travail ;

- Campagnes de reprises administratives sur les deux parcs cimetières métropolitains.

2. Amélioration de l'efficacité des outils de gestion

- Déploiement de logiciels et d'équipements permettant le suivi systématique des concessions retombées dans le domaine public ;
- Étude de gestion des coûts et tarifs métropolitains afin d'ajuster la politique tarifaire des activités funéraires.

- Animation de la stratégie funéraire territoriale
- Un groupement de commandes sur la reprise administrative ;
- Un observatoire funéraire afin de faire le lien entre planification urbaine, dynamique démographique et offre funéraire (diversification des modes d'inhumation) ;
- Groupe de travail sur la place et la gestion des carrés confessionnels ;
- Veille foncière active.

proximité des familles, ou s'il faut au contraire regrouper l'offre funéraire dans un vaste et unique carré confessionnel communal ou intercommunal ?

Défis écologiques

Les cimetières urbains classiques se caractérisent le plus souvent par une vaste emprise minéralisée synonyme à la fois d'îlot de chaleur, de coupure urbaine et (pendant très longtemps) d'utilisation intensive en produits phytosanitaires. Dès lors, comment désimperméabiliser et végétaliser nos cimetières ? Comment les rafraîchir et accepter qu'ils deviennent des espaces accueillant un minimum de biodiversité ?

Le second défi est lié à l'impact énergétique des inhumations et des crémations. Les crémations représentent plus d'un tiers des inhumations³. Selon les régions et les pays européens, le pourcentage varie sans qu'il soit facile d'en expliquer les raisons, même si le fait de disposer d'un niveau d'équipement en crématorium semble favoriser une augmentation de cette pratique funéraire.

Le principe même de la crémation interpelle puisqu'il s'agit de mobiliser une énergie importante afin d'arriver à décomposer un corps dans le temps court d'une heure et demie. Cette pratique est en contradiction avec l'une des principales motivations évoquées par les familles lors de leur utilisation. Selon l'enquête du Credoc réalisée en 2019, la crémation est privilégiée *« pour des raisons écologiques »*, mais aussi afin de *« ne pas embarrasser la famille »*. L'entretien d'une tombe familiale et la visite au cimetière sont souvent vécus comme une contrainte pour les proches du défunt. Dans le cas de familles recomposées, il est par ailleurs délicat pour les enfants de voir leurs parents reposer avec d'autres personnes que leurs géniteurs. La végétalisation des cimetières existants, d'une part, et la diversification des modes d'inhumation, d'autre part, apportent des réponses. Dans les deux cas de figure, une planification funéraire est souhaitable. Il faut identifier des lieux et des modes différents d'aménagement, mais aussi accompagner et stimuler l'expérimentation publique ou privée. S'il faut concilier une moindre pollution des sols et une moindre consommation énergétique, l'exemple de l'« humusation » (littéralement, la transformation d'un corps en humus) illustre bien les nouvelles possibilités de demain qui sont à explorer.

Les Cyclades



Défi anthropologique

Le cimetière est un lieu du souvenir et du passage. Il sert aux familles à effectuer leur « travail de deuil » sur la durée en assignant à un espace donné de la ville la possibilité d'y associer toutes les étapes de ce travail de deuil que sont le choc, le déni, la colère, la dépression puis l'acceptation (à devenir un enfant sans parents vivants). Depuis plusieurs décennies, la régression de la place de la religion et donc des rites religieux dans le traitement du deuil a favorisé l'apparition d'au moins trois types de situations. L'expérience de la vacuité de son existence constitue l'une des situations. Il suffit d'avoir vécu une cérémonie dans un petit crématorium

de périphérie urbaine en bord d'une zone d'activité, pour ressentir la tristesse d'une existence qui se termine dans l'annexe d'une zone commerciale. La deuxième situation consiste à se réfugier dans l'espace numérique pour conserver et faire vivre la mémoire et les traces de vie du défunt. La troisième situation consiste à inventer des formes de ritualisation, soit au moment de la cérémonie (musique, évocation du défunt...) dans une salle publique ou privée, soit au moment du choix de l'inhumation. Cette dernière situation est préférable aux deux précédentes. Ce choix peut être étendu par l'organisation de nouveaux services et de nouveaux équipements funéraires, mais aussi par la proposition de nouvelles manières d'aménager, d'architecturer et de paysager les différents espaces funéraires.

Défi paysager et architectural

Chaque cimetière a les capacités de devenir un lieu exceptionnel. Il faut pour cela articuler une ambition de qualité paysagère et architecturale associée à un génie des lieux et/ou à une technique funéraire. Au-delà du modèle dominant, celui du cimetière dit classique, dont les plus anciens datent du XVIII^e siècle, il existe un modèle de cimetière contemporain. L'architecture contemporaine du columbarium d'Oldenzaal aux Pays-Bas en témoigne. L'esthétique contemporaine peut être associée à une crypte, à l'exemple du projet d'extension souterraine du cimetière Har Hamenuhot à Jérusalem. Le cimetière peut aussi prendre la forme d'un cimetière bâtiment comme celui du cimetière à étages de 108 m de haut du Memorial Necropole Ecumenica à Santos au Brésil.

Mais, la singularité des cimetières peut aussi résider dans la qualité des vues offertes sur la ville ou sur la nature et la mer (le cimetière de Venise ou celui du Diamant en Martinique) ou sur la montagne. À cet égard, l'architecte Huang Sheng-Yuan a conçu un cimetière impressionnant dans le comté de Yilan sur l'île de Taïwan. Ce cimetière s'apparente à la fois à une sculpture, une œuvre de land art et à un morceau de colline⁴.

Par un travail fin sur les lumières et l'ombre, par le mélange des matières (la pierre, le végétal, le bois) et par une diversification des espaces – certains permettant de s'isoler et s'asseoir, et d'autres de croiser les autres familles –, les cimetières existants peuvent être progressivement modifiés afin de faciliter le travail de deuil.

Le gradient de nature, de végétalisation et de biodiversité participe à la diversification du paysage des cimetières, du cimetière classique planté, comme le Père-Lachaise à Paris ou le premier cimetière d'Athènes, au cimetière paysager (parc cimetière de la Fontaine-Saint-Martin à Valenton, conçu par Robert Auzelle) en passant par le cimetière naturel (soit un lieu où le corps et les cendres sont rendus le plus naturellement à la terre en utilisant un cercueil ou une urne en matériaux biodégradables).



Le Père-Lachaise

Face à ces cinq défis, une politique publique funéraire faite *a minima* d'une coopération communale renforcée, voire de la constitution d'une compétence métropolitaine pourrait apporter des réponses. Si l'amélioration des équipements actuels est une priorité, il faut également définir les équipements de demain afin à la fois d'en améliorer la gestion et d'échapper à la tristesse des paysages minéraux (comme au monopole commercial des opérateurs funéraires!). Ainsi, en reconsidérant leurs espaces funéraires, les métropoles offriraient à leurs habitants la possibilité de mieux vivre et de faire plus facilement leur « travail » de deuil. Redonner une place à la mort dans la ville peut également aider à la constitution d'une diversité de mémoires individuelles et familiales reliées à un territoire, participant ainsi à la construction d'une histoire propre à chaque métropole. /

¹ *Les cimetières dans la métropole bordelaise. Quels besoins en offre funéraire demain ? Quelle place et quel sens accorder aux cimetières dans une métropole en développement ?* a-urba, rapport 2020.

² « Le lieu d'enterrement des personnes nées hors de France », Claudine Attias-Donfut, François-Charles Wolff, Institut national d'études démographiques, *Population*, 60(5), 2005, p. 813-836. www.cairn.info/revue-population-2005-5-page-813.htm

³ En 2019, 39 % des 612 000 décès ont fait l'objet d'une crémation. Sources Insee et Fédération française de crémation.

⁴ *Fabriquer des lieux*, Huang Sheng-Yuan, Fieldoffice Architects, Taiwan, exposition à Arc en rêve centre d'architecture, Bordeaux, avril 2021.

**Pour aller plus loin, consultez l'étude :
Les cimetières dans la métropole
bordelaise**

Quels besoins en offre funéraire demain ?

**Quelle place et quel sens accorder aux cimetières
dans une métropole en développement ?**

Chef de projet : Dimitri Boutleux

Sous la direction de : Jean-Christophe Chadanson

Équipe projet : Guillaume Bernard